BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 24 mai 2019	***N° 2019-328***

Convocation du 17 mai 2019
Aujourd'hui vendredi 24 mai 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Agnès VERSEPUY à M. Alain TURBY
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA
Mme Maribel BERNARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT
M. Marc LAFOSSE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU jusqu'à 10h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h00
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h00
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h10
M. Alain CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h15
M. Nicolas FLORIAN à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h30
Mme Christine BOST à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h20
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 11h30
M. Didier CAZABONNE à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 11h40
M. Alain SILVESTRE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h40
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 24 mai 2019**	***Délibération***
	Direction générale Haute qualité de vie **Direction énergie écologie et développement durable**	***N° 2019-328***

Organisation de la 21ème édition des Assises européennes de la transition énergétique - Décision - Autorisation

---

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dès 2014, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), au travers de son 5ème rapport, affirmait que le climat mondial s'est réchauffé d'1°C environ en moyenne par rapport à l'ère préindustrielle. Au travers de son rapport spécial publié en octobre dernier, il décrit les lourdes conséquences d'une augmentation des températures au-delà de 1,5 °C.

Les constats sont sans appel : recrudescence et intensification des événements climatiques extrêmes, hausse du niveau des mers, fonte des glaces, raréfaction des ressources en eau, diminution de la production agricole, accentuation des menaces sur la biodiversité terrestre et marine, atteintes à la santé, pertes économiques, accroissement de la pauvreté.

Le GIEC estime toutefois qu'il est encore possible de limiter cette hausse de la température à 1,5°C et d'en limiter les dégâts pour l'homme et son environnement, sous réserve de politiques publiques déterminées et d'investissements correctement orientés. Le rapport souligne que toutes les options permettant de ne pas dépasser une augmentation de 1,5°C nécessitent des transformations majeures, dans tous les secteurs de la société et dans le monde entier, et qu'il est essentiel de les mettre en œuvre rapidement.

La France a, quant à elle, présenté le 27 novembre dernier, sa stratégie pour l'énergie et le climat également appelée Programmation pluriannuelle de l'énergie. Elle fixe pour objectif de réduire de 35% la consommation d'énergies fossiles d'ici à 2028, par rapport à 2012, afin d'atteindre -40% d'ici 2030 en remplaçant principalement les chaudières au fioul et au charbon et en développant l'électromobilité. La stratégie nationale porte également sur le développement massif des énergies renouvelables (40% d'électricité renouvelable en 2030 contre 17% actuellement, 10% de gaz renouvelable dans la consommation, raccordement de 3,4 millions de logements à un réseau de chaleur).

Dans le cadre de cette dynamique, il est important de rappeler que si la nécessité de s'engager sur la voie de la transition énergétique constitue un objectif partagé au niveau national et international, sa mise en œuvre concrète dépend également d'un certain nombre de facteurs locaux et d'enjeux territoriaux comme : le climat, l'urbanisme, la densité de population, le tissu économique, les ressources naturelles, etc...

Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables sont en effet des actions liées à des problématiques territoriales et se jouent aussi à un niveau infranational. Ainsi, si nos territoires

s'inscrivent dans les grands objectifs fixés au niveau national et européen à travers notamment les Plans climat air énergie territorial, ils constituent des cadres privilégiés et pertinents pour l'émergence de « gisements de sobriété et d'efficacité énergétique ».

C'est dans cette logique d'une politique énergétique nationale mettant en évidence la nécessité de mieux maîtriser les consommations et de diversifier davantage notre production, que la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) a pris l'initiative d'organiser annuellement depuis 1998, les « Assises nationales de l'énergie », marque déposée dont elle est propriétaire. Ce colloque a pour principal objectif de démontrer que les collectivités jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre des politiques énergétiques territoriales en lien avec les autres domaines de la politique urbaine : urbanisme, habitat, économie, environnement, social.

Après un franc succès, la CUD a décidé de s'associer dans les années 2000 avec la Communauté d'agglomération de Grenoble pour élargir le spectre des congressistes. En 2015, Bordeaux Métropole est devenue à son tour coorganisatrice des Assises en amont de la COP 21 (Paris Climat 2015) et en lançant l'appel de Bordeaux permettant de mobiliser des collectivités signataires. En 2016, Grenoble a souhaité se désengager de cette organisation.

Désormais, les « Assises de l'énergie » devenues « Assises européennes de la transition énergétique » avec l'entrée du Grand Genève, en 2018 au sein des collectivités organisatrices, constituent l'événement majeur au niveau national sur l'énergie et son succès est avéré : une progression constante de l'audience (plus de 3 500 participants lors de l'édition bordelaise de 2017), un programme ambitieux et participatif réalisé par le biais d'un appel à contribution qui recueille de plus en plus de succès à chaque édition, différents formats d'ateliers facilitant les échanges interpersonnels. Le public cible est composé d'élus, de responsables de collectivités locales, d'institutionnels, d'organismes privés, associatifs et d'entreprises.

Il est proposé aujourd'hui que Bordeaux Métropole poursuive son partenariat en coorganisant pour la troisième fois cet évènement majeur et en accueillant la 21ème édition des Assises européennes de transition énergétique, les 28, 29 et 30 janvier 2020 au Palais des congrès de Bordeaux.

Les Assises constitueront ainsi un événement important et mobilisateur pour notre métropole sur une thématique qui est au cœur de la politique climat énergie métropolitaine adoptée le 7 juillet 2017 au travers du Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité et de son Plan climat. Elles seront une formidable opportunité de valoriser la dynamique entreprise par l'ensemble des acteurs du territoire et d'accompagner la transition énergétique pour faire de Bordeaux Métropole une métropole à énergie positive à l'horizon 2050.

1. CONTENU ET MODALITES D'ORGANISATION DU COLLOQUE

Objectifs du colloque :
- sensibiliser les acteurs et les élus sur l'ensemble des enjeux de la transition énergétique,
- croiser les regards, découvrir, apprendre, débattre pour initier et développer une culture décentralisée de l'énergie et du climat en lien avec les autres politiques territoriales,
- mobiliser le territoire aquitain en faveur de la transition énergétique.

Thématiques d'échanges envisagées pour la session 2020 :
Bien que le titre ne soit pas à ce jour défini, les grands thèmes qui pourraient être abordés sont les suivants :
- démocratie de l'énergie : entre coproduction et vision partagée, comment associer les citoyens ?
- connecter tous les acteurs, impliquer toutes les échelles,
- nouvelles formes de gouvernance : acteurs publics, monde économique, associons nos efforts,
- solidarités et inter-territorialité,
- autonomie énergétique : rêve ou utopie ? vers de nouveaux modèles de consommation et d'autoconsommation.

Ces questions mettent les acteurs et leurs pratiques au centre du jeu et en situation de réponse face aux limites des forces d'intervention publique traditionnelle. Elles montrent le rôle de catalyseur que peuvent jouer les collectivités locales pour faire de la transition énergétique une transition sociétale.

Un appel à contribution est lancé au niveau national sur les réseaux internet à partir du 29 avril et jusqu'au 12 juillet 2019 pour permettre à tous (élus, techniciens, financeurs, entreprises, chambres consulaires…) de

présenter leurs actions, de partager leurs expériences et d'assurer ainsi une variété des thèmes abordés lors des ateliers.
Les collectivités territoriales, les partenaires, les acteurs du champ concernés sont ainsi invités à présenter leurs actions, projets, innovations.

L'appel à contribution des participants lancé le 29 avril jusqu'au 12 juillet 2019, porte sur 3 formats :

CHALLENGE	**Les espaces de cocréation** *Invitez les congressistes à co-construire des pistes de solutions à une question que vous vous posez. Durée 2h*
SPEED DATING	**La grande foire des initiatives où vous invitez les congressistes à votre table** *Les congressistes pourront discuter avec vous en petit groupe, à votre table. En 1h15, vous accueillez deux groupes d'une dizaine de personnes (en deux sessions de 30 minutes).*
INSPIRATION	**Les ateliers de partage d'expérience** *Vous souhaitez valoriser des projets déjà réalisés qui ont fait leurs preuves et qui pourront inspirer les congressistes avec un regard croisé. Dans ces ateliers, la parole est donnée aux pilotes de projets qui partagent les étapes de construction et les résultats obtenus. Durée 1h15*

Format et public cible du volet « IN » des Assises :
Un éventail d'acteurs et de réseaux très différents compose habituellement le public de l'événement : les Institutionnels (Europe, Etat, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), …), les représentants des collectivités locales, élus et techniciens, les entreprises énergétiques, du bâtiment, d'équipements et de services énergétiques, le secteur associatif (usagers, associations spécialisées dans l'énergie-environnement, collectivités locales), des consultants, demandeurs d'emploi, étudiants, etc.
Le colloque se déroulera sur 3 jours, les mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 janvier 2020 au Palais des congrès de Bordeaux.
Le programme prévisionnel proposera les ateliers suivants : 30 sessions « Inspiration », 80 « speed dating », une douzaine de plénières et de conférences, des sessions « challenge », un carrefour des métiers, un village de l'innovation, des visites de sites, rencontres, ainsi qu'un dîner de gala au Hangar 14.

Format du volet « off » des Assises :
Ce format propose, depuis 2017, à l'initiative de Bordeaux Métropole, un programme grand public. L'objectif est de proposer aux métropolitains, un programme d'animations comportant des ateliers pratiques, des visites, des conférences et des projections sur les thématiques climat énergie qui regroupent les enjeux de la transition énergétique, à savoir les énergies renouvelables et de récupération, la mobilité, la rénovation énergétique, l'alimentation durable, l'agriculture de proximité, l'aménagement urbain, la réduction des déchets, les smart grids, la smart city, la préservation des espaces naturels, la réduction des consommations d'eau ainsi que la santé.
L'objectif est de proposer une programmation dans l'ensemble des communes, pendant 2 à 3 semaines entre janvier et février 2020. A cet effet, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé, entre juin et septembre 2019, pour financer des actions auprès des associations locales. De même les communes seront sollicitées dans le cadre du travail mis en place au sein du Club des communes.
Les lauréats seront désignés en octobre.

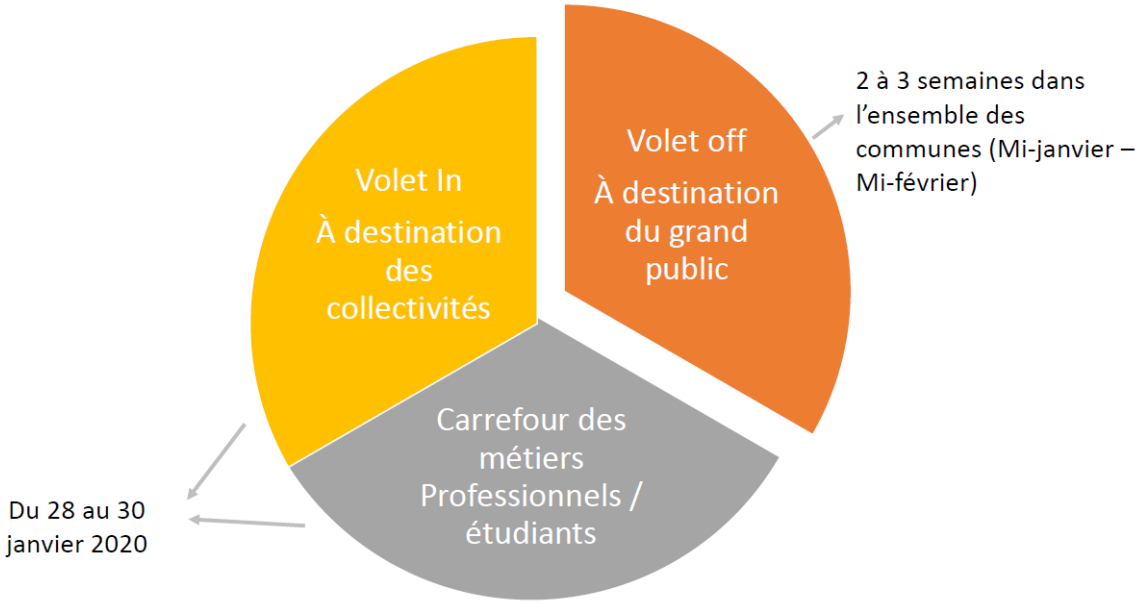

2. MODALITES FINANCIERES DU COLLOQUE

Budget prévisionnel :

Le budget prévisionnel de cette opération est fixé à 1,06M€ HT à intervenir sur deux exercices (2019 et 2020) avec un objectif d'environ 3 500 participants pendant le volet « In » et des scolaires, des étudiants, des familles à l'occasion du volet « Off » organisé en parallèle du colloque. Les Assises seront en grande partie financées par la participation de différents partenaires institutionnels (ADEME, collectivités locales sollicitées comme la Région et le Conseil Départemental de la Gironde), de fournisseurs d'énergie, d'établissements financiers et autres, ainsi que les recettes des inscriptions et commercialisation de stands. Déduction faite de ces participations, le montant de la participation financière métropolitaine est estimé en première approche à 400 000 € H.T.

Modalités financières du volet « In » des Assises :

Quatre niveaux de partenariats établis par les coorganisateurs sont proposés :
le pack partenaire de premier rang : « Partenaire platinium » à 100 000 € HT,
le pack partenaire de deuxième rang : « Partenaire or » à 56 000 € HT,
le pack partenaire de troisième rang : « Partenaire argent » à 31 000 € HT,
le pack partenaire de quatrième rang : « Partenaire bronze » à 17 000 € HT.

En fonction du niveau de partenariat choisi, les cofinanceurs bénéficient d'avantages tels que la surface du stand proposé, les interactions avec les congressistes et les médias, une participation en plénière, une visibilité dans le programme et entre 12 et 50 entrées journalières gratuites. Le détail figure ci-dessous :

	PLATINIUM 100 000 € HT	OR 56 000 € HT	ARGENT 31 000 € HT	BRONZE 17 000 € HT
Emplacements				
Stand dans le village de la transition énergétique	60 m²	30 m²	24 m²	15 m²
Interactions privilégiées avec les congressites				
1 conférence selon format à convenir (Plénière ou hors plénière)	X	X		
Accès à l'espaces BtoB mutualisé (sous réserve)	X	X		
1 table dans l'espace restaurant (VIP) 8 à 10 personnes	X			
Interactions avec les médias				
Accès au service presse	X	X	X	X
Visibilité				
Logo sur outils et supports de communication	X	X	X	X
Sponsor repas (logo sur 1 menu)	X	X		
1 vidéo promotionnelle	X	X		
Promotions sur les tarifs d'entrée				
Nombre d'entrées gratuites sur forfait 3 jours	50	30	16	12
50% pour entrées journalières supplémentaires	X	X	X	X
A la carte				
Négociation sur mesure	X	X	X	X

En complément, il est proposé un pack exposant d'un montant de 3 500 € HT (4 200 € TTC) offrant un espace d'exposition de 9 m² et 2 entrées gratuites. L'aménagement (aménagement, mobilier, mise en lumière) seront à la charge du demandeur.

Les droits d'inscription, définis par l'ensemble des co-organisateurs des Assises européennes de la transition énergétique, se présentent comme suit :

- 390 euros H.T (468 euros T.T.C) forfait congressiste pour les 3 jours – tarif valable par personne. Sont compris dans ce forfait les accès : aux visites, débats, pauses à la guinguette, repas,
- 195 euros H.T. (234 euros T.T.C) forfait groupe pour les 3 jours – tarif valable par personne pour un groupe de 10 personnes ou plus identifié par le même Système d'identification du répertoire des établissements (SIRET) permettant le paiement. Sont compris dans ce forfait les accès : aux visites, débats, pauses à la guinguette, repas,
- 200 euros H.T (240 euros T.T.C) : forfait journalier. Sont compris dans ce forfait les accès : aux visites, débats, pauses à la guinguette, repas du jour sélectionné lors de l'inscription,
- 100 euros H.T (120 euros T.T.C) : forfait journalier demi-tarif appliqué avec le pack partenaire quel que soit le rang choisi. Sont compris dans ce forfait les accès : aux visites, débats, pauses à la guinguette, repas du jour sélectionné lors de l'inscription.

La gratuité des droits d'inscription est prévue pour :

- les intervenants lors des ateliers et des plénières. Sont compris dans ce forfait journalier, les accès : aux visites, débats, pauses à la guinguette, repas,
- les journalistes. Sont compris dans ce forfait les accès : aux visites, débats, pauses à la guinguette, repas,
- les invités de Bordeaux Métropole. Sont compris dans ce forfait les accès : aux visites, débats, pauses à la guinguette, repas,
- les coorganisateurs (Communauté urbaine de Dunkerque et Grand Genève) dans la limite de 20 entrées chacun. Sont compris dans ce forfait les accès : aux visites, débats, pauses à la guinguette, repas,
- les visiteurs (par exemple, les étudiants, lycéens, demandeurs d'emploi) : hors repas et boissons.

Aucune réduction de prix ne sera applicable en cas de non-participation à l'un des éléments du programme.

Les frais de déplacements et d'hébergement peuvent être pris en charge par Bordeaux Métropole, dans le cadre de l'organisation des plénières, pour les intervenants privilégiés (responsables de collectivités européennes ou étrangères, personnalités nationales ou non, conférenciers, …).

Les partenaires pack auront la possibilité de commander des repas « diner de gala » en complément des entrées gratuites proposées pour un montant de 80 euros HT (96 euros TTC).

Modalités financières du volet « off » des Assises

Initié par Bordeaux Métropole en 2017, le volet grand public appelé le « off » des assises vise à sensibiliser, initier et inviter les métropolitains à appréhender et mieux saisir les enjeux de la transition énergétique. Ce volet propose aux habitants un programme constitué de visites, débats, conférences, ateliers sur la mobilité, le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la consommation écoresponsable, la réduction des déchets, …
Le Grand Genève a établi un programme détaillé sur 2 mois, la Communauté urbaine de Dunkerque a proposé une programmation sur 5 semaines. Bordeaux Métropole pourrait définir une période de 2 à 3 semaines.
Ce volet se déroulera en parallèle des Assises européennes de la Transition Energétique entre janvier et février. Les dates définitives seront déterminées en concertation avec le tissu associatif local, les partenaires financiers et les communes.

Pour élaborer ce programme, les communes seront invitées à proposer des animations. En complément, Bordeaux Métropole lancera entre juin et septembre, un appel à manifestation d'intérêt invitant les associations locales à proposer des animations. Une enveloppe de crédits d'un montant de 60 000 € sera allouée pour l'ensemble des propositions lauréates. Des critères d'attributions visant à valoriser notamment les projets collaboratifs, les projets les plus innovants et la mobilisation des jeunes seront définis avec les communes afin de sélectionner les propositions formulées.

Les lauréats seront désignés en octobre, pour une attribution des crédits alloués en novembre 2019.
Un programme d'animation sera réalisé et diffusé dans l'ensemble des communes.

Le secrétariat permanent

Une convention triennale (2018-2020) entre la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), Bordeaux Métropole et le Grand Genève fixe les modalités d'organisation des Assises européennes de la transition énergétique. Celle-ci prévoit notamment les objectifs et moyens mis en œuvre pour l'organisation de la manifestation. Par souci de mutualisation et d'efficacité, est mis en place un « secrétariat permanent des assises », localisé au sein de la CUD qui, quel que soit l'organisateur, est chargé :

- de gérer les prestations liées à la programmation (organisation du comité de programmation, préparation du programme), aux relations presse, aux partenariats et à la gestion du site internet, pour lesquelles il dispose de marchés avec des prestataires extérieurs,
- de négocier et de percevoir les subventions des partenaires nationaux du 1er au 3ème rang, les partenariats financiers locaux restant de la responsabilité de Bordeaux Métropole.

Pour le fonctionnement de ce secrétariat, la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) demande une participation d'un montant de 231 700 € HT. Cette participation, à la charge chaque année du seul organisateur des Assises, correspondant à l'engagement des marchés de prestations liés au site internet, aux marchés de relations presse et de programmation des Assises, à la provision pour le lancement de marchés ou modifications des prix, ainsi qu'aux charges de personnel de la CUD affecté à l'animation du secrétariat permanent (1,5 Equivalent temps plein (ETP)).
Celle-ci est détaillée comme suit :

Postes de dépenses	Montant HT
Charges de personnel	50 700 €
Marché de prestation relations presse	60 000 €

Marché de prestation programmation des assises	99 200 €
Site internet (hors site de réservation)	16 500 €
Provision pour révision des prix des marchés	6 000 €
TOTAL	**231 700 €**

Cette somme, due par l'organisateur, est déduite des recettes négociées par la CUD au niveau national, l'excédent étant intégralement reversé à la collectivité organisatrice à l'issue de l'événement, sur la base d'un décompte définitif certifié par le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque.

3. GOUVERNANCE DE LA MANIFESTATION

Pour assurer l'organisation des Assises européennes de la transition énergétique, 3 comités sont mis en place :

- le comité de programmation qui réunit les coorganisateurs : Bordeaux Métropole, la Communauté urbaine de Dunkerque, le Grand Genève et qui associe également l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Cette instance a pour mission de définir la thématique de l'événement, les intervenants potentiels, choisir les ateliers retenus parmi les propositions formulées lors de l'appel à contribution lancé du 29 avril au 12 juillet. Ce comité mobilise également un réseau associatif national pour avis et contribution sur la programmation,
- le comité partenarial local qui réunit les partenaires financiers de l'édition à venir tels que la Région Nouvelle-Aquitaine, la Chambre de commerce et d'industrie, les fournisseurs d'énergie et des entreprises locales,
- le comité local qui mobilise les communes et le tissu associatif métropolitain qui est mobilisé pour la définition du volet Off des assises à destination du grand public.

Enfin, un groupe projet interne animé par la direction de l'énergie, de l'écologie et du développement durable intègre plusieurs directions dont la direction du développement économique en charge du carrefour des métiers, les relations internationales, la direction de la logistique et la direction de la communication. Ce groupe est chargé de coordonner l'organisation générale de la manifestation.

4. SUIVI ET EVALUATION DE LA MANIFESTATION

A l'issue de la manifestation, un questionnaire de satisfaction sera adressé à chaque participant : congressistes, intervenants, partenaires et associations lauréates du volet « off ».
Sur cette base, une évaluation sera réalisée. Celle-ci permettra d'identifier les marges d'amélioration pour la prochaine édition bordelaise.
Enfin, un bilan carbone de la manifestation sera réalisé, à l'image de la précédente édition. Celui-ci avait mis en évidence, en 2017, que les 2 postes les plus émissifs portaient sur les déplacements des congressistes et sur les repas proposés. Afin de réduire ces postes, Bordeaux Métropole invitera les visiteurs et intervenants à utiliser le train et les transports en commun. Des pass TBM seront mis à disposition des congressistes pour les 3 jours. En complément, les plats non carnés seront mis en avant.
Les émissions de l'édition 2020 seront compensées selon des modalités à déterminer par l'équipe projet en partenariat avec le comité partenarial et le comité local.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération métropolitaine n° 2017-493 du 7 juillet 2017 approuvant le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité et le plan climat air énergie territorial,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE
L'organisation des Assises Européennes de la transition énergétique s'inscrit dans la politique climat énergie adoptée le 7 juillet 2017 visant à faire de la métropole, une des premières métropoles à énergie positive et à accompagner les acteurs vers la transition énergétique et écologique,

DECIDE

Article 1 : d'organiser la 21ème édition des Assises européennes de la transition énergétique, les 28, 29 et 30 janvier 2020 au Palais des congrès de Bordeaux et au Hangar 14,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à exécuter toutes les formalités nécessaires au bon déroulement de la manifestation dans le cadre des procédures des marchés publics, à verser les acomptes nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires liées à ces formalités,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès du tissu associatif local pour la définition du programme du Off des Assises (volet grand public), à attribuer et verser l'enveloppe d'un montant de 60 000 € aux associations lauréates,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à verser au secrétariat permanent des Assises assuré par la Communauté urbaine de Dunkerque, les sommes correspondant à l'exécution de cette mission,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les partenariats financiers, à signer les documents afférents et à encaisser les recettes correspondantes,

Articles 6 : d'imputer la dépense correspondant à l'organisation des Assises au budget principal des exercices 2019 et 2020 (sous réserve du vote du budget), opération 05P158o001, pour un montant de 1 000 000 € HT (article 6185) et 60 000 € sous forme de subventions (article 65748),

Articles 7 : les recettes correspondantes (commercialisation des stands, encaissements des partenariats, encaissement des entrées payantes) seront imputées sur l'exercice 2020 (sous réserve du vote du budget) sur l'opération 05P158o001, articles 74788 et 7588.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 mai 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **28 MAI 2019** **PUBLIÉ LE :** **28 MAI 2019**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Anne WALRYCK